

2023

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : GORGES DU TARN

Conclusion sanitaire

Des dépassements en nitrates ont été observés en fin d'année, conduisant à déconseiller la

consommation plus particulièrement aux femmes enceintes et aux nourrissons. Cette

Les autres paramètres ont présenté des valeurs conformes aux limites et références de

restriction de consommation s'est étalée du 15 novembre 2023 au 15 janvier 2024.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origina et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS D'AGUESSAC, ST PIERRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7 communes (AGUESSAC, COMPEYRE, CRESSE (LA), PAULHE, RIVIERE-SUR-TARN, SEVERAC D'AVEYRON, VERRIERES), soit 2203 personnes. Le responsable des installations est : « SIVOM TARN ET LUMENSONESQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIVOM TARN ET LUMENSONESQUE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 39,7 mg/L Valeur maxi : 56 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 272 Valeur maxi : 0,025 microgramme/L

Très bonne qualité

Quelques conseils



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

TURBIDITE

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombro do prálòvomente : 1

Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,54 NFU

ARSENIC



Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,084 microgramme/L Valeur maxi : 0,084 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETE

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 30,8 °f Valeur maxi : 33,6 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 012000711

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.